

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2010-05-10

PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2010

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal d'AlbanéL tenue à l'édifice municipal situé au 160, rue Principale à AlbanéL, le 10 mai 2010 à 20 h 00, sous la présidence de Mme Évangéline Plourde, maire.

Sont présents :

Mme Liane Proulx, conseillère
M. Michel Lavoie, conseiller
Mme Francine Chiasson, conseillère
M. Renel Gagnon, conseiller
M. Alain Laliberté, conseiller

Est absent :

M. Robin Harvey, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 20 h 00 par la prière récitée par Mme Évangéline Plourde, maire.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame le maire souhaite la bienvenue et le secrétaire-trésorier poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Prière et ouverture de la séance par Mme Évangéline Plourde, maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **TRANSPORTS**
 - 3.1 Niveleuse – Attribution du contrat 2010
4. **AUTRES SUJETS**
 - 4.1 Musée Louis-Hémon – Don
 - 4.2 Appui de la Municipalité à la MRC de Lac-St-Jean-Est pour un service de transport de personnes par autobus
 - 4.3 Autorisation de signature pour l'installation de paiement par Visa et Mastercard
 - 4.4 Balayage des rues
 - 4.5 AFÉAS – Montant du loyer
5. **CORRESPONDANCE**
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

10-129

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu.

3. TRANSPORTS

3.1 NIVELEUSE – ATTRIBUTION DU CONTRAT 2010

Cet item est reporté.

4. AUTRES SUJETS

4.1 MUSÉE LOUIS-HÉMON – DON

Le don est refusé.

10-130

**4.2 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ À LA MRC LAC-ST-JEAN-EST
POUR UN SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES PAR
AUTOBUS**

CONSIDÉRANT QUE le service de transport de personnes offert par l'entreprise privée ne fait pas d'escale dans toutes les municipalités du Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport permet à la population de se déplacer autant à des fins régionales que hors région;

CONSIDÉRANT QU' une grande partie du secteur nord du Lac-St-Jean, soit la section comprise entre Dolbeau-Mistassini et Alma ainsi que les municipalités environnantes de ce secteur, ne peuvent bénéficier d'un service de transport;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un service de transport organisé dans les communautés identifiées précédemment défavorise ces milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus a le mandat de planifier une desserte de service de transport adéquate pour l'ensemble des citoyens de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-St-Jean-Est interpelle la Municipalité d'Albanel dans ses démarches en lien avec le sujet en objet;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,
APPUYÉ PAR ALAIN LALIBERTÉ, CONSEILLER,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité d'Albanel appuie sans réserve la MRC de Lac-St-Jean-Est qui interpelle la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-St-Jean afin qu'elle analyse la problématique évoquée précédemment et de formuler des recommandations afin que le service de transport des personnes soit disponible dans toutes les municipalités du Lac-St-Jean;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux députés du Lac-St-Jean et aux MRC de Maria-Chapdelaine, de Domaine-du-Roy et de Lac-St-Jean-Est.

10-131

4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'INSTALLATION DE PAIEMENT PAR VISA ET MASTERCARD

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE CHIASSEON, CONSEILLÈRE,
APPUYÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que madame Évangéline Plourde, maire, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer les documents concernant l'installation du paiement par Visa ou Mastercard au bureau de la Municipalité d'Albanel.

4.4 BALAYAGE DES RUES

Monsieur Michel Lavoie, conseiller, demande des informations concernant le balayage des rues et veut savoir quand le Coteau-Marcil et le secteur de la rue Gagnon seront nettoyés.

10-132

4.5 AFÉAS – MONTANT DU LOYER

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,
APPUYÉ PAR RENEL GAGNON, CONSEILLER,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le montant du loyer annuel de l'AFÉAS soit majoré de 5 \$, soit 230 \$ plus taxes.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

10-133

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE,

Que la séance soit et est levée à 20 h 30.

Fait et passé à Albanel en ce dixième jour de mai 2010.

ÉVANGÉLINE PLOURDE, maire

RÉJEAN HUDON, directeur général